

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF81

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 11 TER

A l'alinéa 10,

substituer aux mots:

"antérieurement à l'entrée en vigueur",

les mots:

"avant la promulgation".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.